

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS DE FLEAC

En exercice : 11	Dûment convoqué, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLEAC s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de FLEAC, le 27 mars 2024 à 18h00, sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST.
Présents : 11	
Votants : 10	
Dont Pouvoirs :	

Date de convocation du C.C.A.S : 14/03/2024

PRESENTS : Hélène GINGAST, Agnès BEL, Patricia LAINÉ, Jean-Louis NICOLAS, Christine CHAUVEAU, Christine VASLIN, Claudine VERNEUIL, Geneviève MOUHICA, Micheline ROCHE, Marie-Christine DOUCET, Denis HOUÉE.

ABSENTS EXCUSES : /

POUVOIRS : /

Secrétaire de séance : Agnès BEL

3) Approbation du compte administratif 2023 du budget « Aides et secours »

Le compte administratif 2023 du budget « Aides et secours » laisse apparaître un résultat de clôture d'exploitation de + 375,27 € au 31/12/23 en fonctionnement.

Après couverture du besoin réel de financement de 0€ en investissement, il restera à affecter en 2024 en fonctionnement la somme de 375,27 €.

Hors la présence de Mme la Présidente,

Le Conseil d'Administration,

Après approbation du compte de gestion du Receveur, afférent au budget principal de la Commune ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après vérification de la conformité des deux documents ;

A l'unanimité des suffrages exprimés par 10 voix pour, zéro contre et aucune abstention

ADOpte le compte administratif 2023 afférent au budget « Aides et secours »

Fait et délibéré à FLEAC, le 27 mars 2024

Ont signé en annexe au compte administratif 2023 : BEL Agnès, CHAUVEAU Christine, LAINÉ Patricia, NICOLAS Jean-Louis, VASLIN Christine, MOUHICA Geneviève, ROCHE Micheline, DOUCET Marie-Christine, VERNEUIL Claudine, HOUÉE Denis

AR Prefecture

016-211601380-20240327-CCAS20240327_3-DE
Reçu le 28/03/2024
Publié le 28/03/2024

Pour copie conforme,
La Présidente du CCAS

Hélène GINGAST



A handwritten signature in black ink, appearing to be "H. GINGAST", written over a horizontal line.

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **28 MARS 2024**

Réception du : **28 MARS 2024**

Et l'affichage du : **29 MARS 2024**

La présidente,

Helena GINGAST



A handwritten signature in black ink, appearing to be "H. GINGAST", written over a horizontal line.

Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.